

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

Date de la convocation	en exercice	présents	qui ont pris part à la délibération
28 mars 2023	15	14	15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAIN, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024 – 019**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2024

Le budget primitif de l'année 2024 proposé au vote du conseil municipal se décompose de la façon suivante :

Investissement

Dépenses

190 147.00 €
dont 24 086.00 € de RAR

Recettes

213 018.62 €
dont 35 034.00 € de RAR

Fonctionnement

Dépenses

570 068.84 €

Recettes

570 068.84 €

Après délibération, le conseil municipal :

- ❖ Vote à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 tel que proposé.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre

transmission en préfecture le 23/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
<i>28 mars 2023</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>15</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024-018**

**DÉLIBÉRATION ANNUELLE DE FONGIBILITÉ
DES CRÉDITS**

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°2023-025 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2023 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la commune de Mulsans.

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire, sur le budget 2024, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY

*Certifié exécutoire et transmis
en préfecture le 23/04/2024.*



Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
28 mars 2023	15	14	15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024 – 017**

BUDGET COMMUNE / ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2024

ARTICLES	BÉNÉFICIAIRES	VOTE 2024
65748	ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	20.00 €
65748	CONCILIATEUR DE JUSTICE	50,00 €
65748	HARMONIE DE LA CHAPELLE	100,00 €
65748	SENIORS DE MULSANS	100,00 €
65748	ADMR	50.00 €
65748	ASSAD	50.00 €
65748	AMICALE SPORT. TOURIS. SAPEURS POMPIERS	400.00 €
65748	ASSOCIATION FAMILLES RURALES	200.00 €
65748	CFA INTERPROFESSIONNEL	80.00 €
65748	SOUVENIR FRANÇAIS	20.00 €
	TOTAL de l'article 65748	1 070.00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

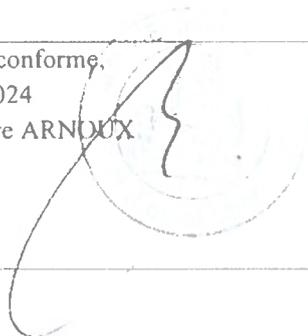
- approuver l'attribution des subventions, poste par poste, telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-dessus,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au versement desdites subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions de l'année 2024

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 04 2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNDUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
28 mars 2023	15	14	15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024-016**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE LA COMMUNE 2023**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire Jean-Pierre ARNOUX, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	RESTES À RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER 2022	RÉSULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	-28 682.38 €		72 742.00 €	44 059.62 €	- 24 086.00 € 35 034.00 €	10 948.00 €	55 007.62€
FONCTIONNEMENT	201 747.63 €		65 839.81 €	267 587.44			267 587.44 €
TOTAL	173 065.25 €		138 581.81 €	311 647.06 €	10 948.00	10 948.00	322 595.06 €

Affectation du résultat

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023 267 587.44 €

Affectation obligatoire

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 44 059.62 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

267 587.44 €

Total affecté au c/ 1068 :

0 €

DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement

Solde de la section d'investissement reporté (ligne 001)

44 059.62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16/04/2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY

*Certifiée exécutoire et
transmission en préfecture
le 23/04/2024*



Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
<i>28 mars 2023</i>	<i>15</i>	<i>13</i>	<i>14</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024-015**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE LOTISSEMENT DE LA COMMUNE 2023**

Sous la présidence de Madame COURTIN Sandrine, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif du lotissement de la commune 2023 qui s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement

Dépenses 0.00 €

Recettes 0.00 €

Excédent de fonctionnement 2023 : 0.00 €

Excédent reporté : 17 233.38 €

Affectation à la commune du solde de 17 233.38 €

Excédent cumulé de fonctionnement : 0.00 €

- Section d'Investissement

Dépenses 0.00 €

Recettes 0.00 €

Excédent cumulé d'investissement : 0.00 €

Hors de la présence du Maire, Jean-Pierre ARNOUX qui s'est absenté pour le vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention
le compte administratif du lotissement de la commune de 2023.**

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sarah GOUSSAY mentioned in the text above.

*Certifié exécutoire
et transmission en préfecture
le 23/04/2024*



Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
<i>28 mars 2023</i>	<i>15</i>	<i>13</i>	<i>14</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024-014**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE LA COMMUNE 2023**

Sous la présidence de Madame COURTIN Sandrine, 1^{ère} adjointe au Maire, le Conseil municipal examine le compte administratif de la commune 2023 qui s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement

Dépenses 261 753.69 €

Recettes 327 593.50 €

Excédent de fonctionnement 2023 : 65 839.81 €

Excédent reporté : 201 747.63 €

Excédent cumulé de fonctionnement : 267 587.44 €

- Section d'Investissement

Dépenses 157 768.20 €

Recettes 230 510.20 €

Excédent brut d'investissement 2023 : 72 742.00 €

Déficit brut reporté : - 28 682.38 €

Excédent brut cumulé d'investissement : 44 059.62 €

Reste à réaliser dépenses : 24 086.00 €

Reste à réaliser recettes : 35 034.00 €

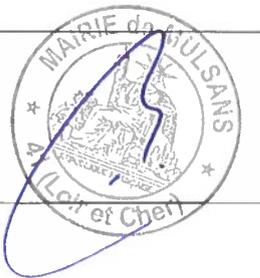
Solde des restes à réaliser : 10 948 €

Résultat net de clôture de l'exercice 2023 : 55 007.62 €

Hors de la présence du Maire, Jean-Pierre ARNOUX qui s'est absenté pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention approuve le compte administratif de la commune de 2023.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY

*Certifié exécutoire et transmission
en préfecture le 23/04/2024*



Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
28 mars 2023	15	14	15

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

DÉLIBÉRATION 2024-013	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU LOTISSEMENT DRESSÉ PAR : M. DUPIN Gilles du 01/01/2023 au 31/12/2023
----------------------------------	--

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par les receveurs municipaux.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY

*Certifié exécutoire et transmission
en préfecture le 23/04/2024*



Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
<i>28 mars 2023</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>15</i>

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Pierre ARNOUX, Maire

Présents : Jean-Pierre ARNOUX, Patricia ANDRE, Alexandre CABO, Karine PIGEON CHAPIER, Franck CHAPIER, Didier CHERRUAU, Sandrine COURTIN, Bénédicte GAUTIER, Nicolas GUILLARD, Sarah GOUSSAY, Michaël GUILLARD, Nicolas GUILLARD, Virginie MIDAVAINÉ, Angélique LOQUINEAU, Anne-Laure YVON

Absents excusés : Mickaël CABO ayant donné pouvoir à Alexandre CABO

Secrétaire de séance : Sarah GOUSSAY

**DÉLIBÉRATION
2024-012**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE
LA COMMUNE DRESSÉ PAR :
M. DUPIN Gilles du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par les receveurs municipaux.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2023. Ce compte de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le Maire, Jean-Pierre ARNOUX



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 16 avril 2024
Le secrétaire de séance, Sarah GOUSSAY

certificat exécutoire et transmission
en Préfecture le 23/04/2024



Le Maire,
ARNOUX Jean-Pierre